

PROTOCOLE SANITAIRE

Accès à Hélène BOUCHER

- 1 sens de circulation avec utilisation des sorties de secours. Le sens sera fléché et précisé par les gardiens auprès des professeurs.
- ¼ d'heure de battement entre 2 cours :
 - > pour l'aération des salles via la VMC,
 - > pour le nettoyage (barres / poignées de porte),
 - > pour éviter le croisement des participants.
- Pas de poubelle dans les salles, l'adhérent garde ses déchets.
- Nettoyage quotidien des salles, les toilettes accessibles seront nettoyées plusieurs fois par jour.
- Les accompagnants : les parents récupèrent leurs enfants à l'extérieur du gymnase, suivant le sens de circulation de la sortie du cours. Les professeurs raccompagneront les enfants auprès de leurs parents aux issues de secours.

Préconisation à l'attention des adhérents des cours de Multisports et Gymnastique

Avant chaque début de cours : Etre extrêmement ponctuel afin de respecter le protocole listé

- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique (selon les normes en vigueur) :
 - > ne pas se serrer les mains, ni d'accolade,
- En arrivant au gymnase : se laver les mains (et/ou utiliser une solution hydro-alcoolique),
- Pas de passage par les vestiaires, ils sont condamnés,
- 1 paire de chaussures (ou chausson/gymnastique) spécifique pour la salle/le gymnase,
- Se munir d'un sac de sport assez grand pour y ranger ses vêtements non utilisés pour le cours (manteau, gilet...) et sa paire de chaussures de ville,
- Se munir d'une bouteille d'eau personnalisée afin de s'hydrater régulièrement pendant le cours,
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter dans son sac poubelle personnel,
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable et le stocker dans son sac poubelle personnel,
- Garder ses déchets (mouchoirs, lingettes...),
- Le matériel habituel ne pourra pas être utilisé.

Cas d'un adhérent malade :

Si un adhérent s'avère malade (fièvre, toux, perte du goût & odorat...), prévenir immédiatement l'ASV afin qu'à son tour elle prévienne le professeur et les adhérents du ou des cours concernés et établisse la liste des « cas contacts » à remettre aux autorités médicales.

Toute personne ne respectant pas ce protocole sera immédiatement renvoyée du cours.

Reconnait que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par la Covid-19.